

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 OCTOBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 07 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 16

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Madame Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoints au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Virginie LARROUX, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Michèle SANTACREU et Barbara KIRCH conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Michel HANNE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 8

Monsieur Patrick DI BENEDETTO donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE,
Monsieur René BÉGUÉ donne procuration à Monsieur Daniel CADAMURO,
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Madame Alexandrine MOUCHET,
Madame Sylviane GABEZ donne procuration à Monsieur Michel HANNE,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX,
Monsieur Fabrice MARTINEZ donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Monsieur Franc CORTESE donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Madame Sophie CIECKO donne procuration à Madame Morgane GUILLEMOT.

Absents : 4

Luc MERIEUX, François GAUTHIER, Céline BREIL et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc FOURQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 24

Date de convocation : 30 septembre 2024

Date d'affichage : 30 septembre 2024

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2024

FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS :

- 1/ Aménagement de deux arrêts de bus : Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE au titre du dispositif ADAP (agenda d'accessibilité programée)

VIE INSTITUTIONNELLE/ADMINISTRATION GENERALE :

- 1/ Modification du tableau du conseil municipal
- 2/ Election de nouveaux représentants dans certains organismes extérieurs suite à la démission d'un élu

INFORMATIONS DIVERSES :

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2024

Madame le Maire soumet le compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le 30 août 2024.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 30 août 2024.

I. FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS

1.1 Délibération 2024/040 : Aménagement de deux arrêts de bus : Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE au titre du dispositif ADAP (agenda d'accessibilité programmée)

Exposé :

La compétence des déplacements interurbains est retombée dans l'escarcelle de la région OCCITANIE en lieu et place du département. A ce titre, les services de la Région ont collaboré étroitement avec la commune de Merville pour améliorer la desserte locale des transports en commun sur le territoire.

Concrètement, cela s'est traduit par les changements suivants :

- Modification du tracé de la ligne 362 avec la création de quatre arrêts de bus : deux rue des Pyrénées et deux rue Emile POUVILLON à proximité de la Poste,
- Modification de l'itinéraire de la ligne 388 (utilisation d'arrêts déjà existants) avec une desserte de la station de métro des Arènes.

Ces évolutions répondent à un réel besoin et vont sensiblement améliorer le confort de vie des administrés qui doivent utiliser les transports en commun dans leur vie quotidienne.

Pour mener à bien ce projet, la commune doit réaliser les deux arrêts de bus rue Emile POUVILLON (aller et retour) tout en respectant les normes PMR. Le coût des travaux est estimé à 6 286.54 € HT. La Région OCCITANIE peut accompagner financièrement les collectivités qui effectuent ce type d'ouvrage à hauteur de 75% maximum.

Commune de Merville	25 %	1 571.63 €
Conseil Régional OCCITANIE	75 %	4 714.91 €
TOTAL	100 %	6 286.54 €

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 dit loi d'orientation des mobilités (LOM),

Considérant que la Région OCCITANIE peut apporter un soutien financier à cette opération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de cette opération,

ENTERINE le plan de financement précité,

FORMULE une demande de subvention idoine auprès des services de la Région OCCITANIE,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

II. VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE

1.2 Délibération 2024/041 : Modification du tableau du conseil municipal

Exposé :

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Samuel TRESSEL, élu sur la liste « Continuons Merville Ensemble » a présenté par courrier en date du 05 septembre 2024 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a pris acte de cette volonté et cette démission qui est devenue effective depuis le 09 septembre.

Selon les règles édictées à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Toutefois, la possibilité de recourir à un suivant de liste est épuisée car l'ensemble des candidats issus de la liste « Continuons Merville Ensemble » ont déjà été proclamés élus.

En conséquence, le conseil municipal de la commune de Merville ne comprend plus que 28 membres sur les 29 de son effectif légal.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.270 du Code Electoral,

Considérant la nécessité réglementaire de modifier le tableau du conseil municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal,

PRECISE que le document est annexé à la présente délibération et que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.3 Délibération 2024/042 : Election de nouveaux représentants dans certains organismes extérieurs suite à la démission d'un élu

Exposé :

Suite à la démission effective de Monsieur Samuel TRESSEL de son mandat de conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement dans certains organismes extérieurs.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n°2020-023 qui élit Monsieur Samuel TRESSEL en qualité de membre de la commission territoriale de réseau 31,

Vu la délibération n°2020-028 qui élit Monsieur Samuel TRESSEL en qualité de correspondant défense,

Vu la délibération n°2020-032 qui élit Monsieur Samuel TRESSEL en qualité de membre titulaire des instances paritaires,

Considérant la démission de Monsieur Samuel TRESSEL de ses fonctions de conseiller municipal devenue effective le 09 septembre 2024,

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement dans les organismes précités pour représenter la commune de Merville et pour faciliter le fonctionnement efficient de l'administration,

Madame le Maire procède à l'appel à candidatures.

Pour réseau 31, Monsieur Daniel CADAMURO se porte candidat :

Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Est proclamé élu avec 24 voix, soit l'unanimité, l'élu suivant pour siéger à la commission territoriale du ressort de la commune de Merville de RESEAU 31 :

Daniel CADAMURO

Pour la mission de correspondant défense, Monsieur Laurent LESUEUR se porte candidat :

Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Chantal AYGAT

Est proclamé élu avec 24 voix, soit l'unanimité, l'élu suivante pour exercer la mission de correspondant défense :

Laurent LESUEUR

Pour les instances paritaires, Monsieur Patrick DI BENEDETTO déjà suppléant se porte candidat pour devenir titulaire et Katia ZANETTI se porte candidate pour siéger en qualité de suppléante :

Nombre de votants : 24
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 13

Sont proclamés élus avec 24 voix, soit l'unanimité, les élus suivants pour siéger auprès des instances paritaires :

Patrick DI BENEDETTO et Katia ZANETTI

III. INFORMATIONS DIVERSES

✚ RAS.

La séance est close à 20h20.



Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURQUET



